

Séance du 4 février 2016 à 19 heures

Commune de Cahors – Salle des Congrès – Espace Bessières

*Aujourd'hui, quatre février deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors – Salle des Congrès – Espace Bessières*

Etaient présents :

55 titulaires dont 10 possédant une procuration  
10 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

Mme TEULIERES Marcelle  
M. PARNAUDEAU Willy,  
M. RAFFY Gilles,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUJX Catherine, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, Mme RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle,  
M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,  
M. PEYRUS Guy,  
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,  
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. JARRY Daniel,  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,  
M. NOUAILLES Serge,  
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,  
M. MIQUEL Gérard,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. BORIES Olivier,  
M. FERNANDEZ Pierre,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAU Pascal,  
M. ANNES Jean-Pierre,

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOZAC  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
MECHMONT  
MONTGESTY  
NUZEJOLS  
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST GERY  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES  
CIEURAC  
COURS  
FONTANES  
LAROQUE DES ARCS  
MAXOU  
MONTGESTY  
ST PIERRE LAFUEILLE  
TOUR DE FAURE  
VERS

Mme GARRIGOU Isabelle,  
M. GARD Michel,  
M. MOLESIN Jean-Pierre,  
M. PLANAVERGNE Jean-François,  
M. BONNEMERE Jean-Claude,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
M. LEFEBVRE Jean-Yves,  
M. BONNET Frédéric,  
M. EYROLLE Jean-Louis,  
M. GILES Jérôme,

Etaient excusés ou absents :ARCAMBAL  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORSCAILLAC  
CALAMANE  
COURS  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
LES JUNIES  
LHERMMAXOU  
MECHMONT  
MERCUESNUZEJOULS  
PONTCIRQ  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST GERY  
ST MEDARD  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE  
VERS

22 titulaires - 16 suppléants

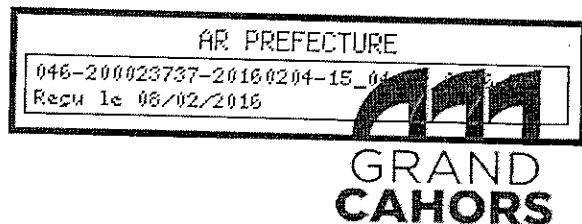
M. LABRO Didier (procuration à Mme TEULIERES),  
Mme MARMIESSE Yvette,  
M. PAULIN Peter,  
Mme LAGARDE Geneviève, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration  
à M. MUNTE), Mme FAUBERT Françoise (procuration de M.  
SIMON), M. SINDOU Géraud (procuration à M. VAYSSOUZE-  
FAURE), Mme LENEVEU Hélène (procuration à Mme BONNET),  
Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel  
(procuration à M. COLIN), M. MAFFRE Jean-Luc (procuration à  
Mme RIVIERE), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,  
M. BRIS René,  
M. FAURE Jean-Pierre,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,  
M. COMBET Gil,  
M. OUVRARD François,  
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,  
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
M. BARDINA Fabien,  
M. REIX Jean-Albert (procuration à Mme SIMON-PICQUET), Mme  
SALANIE Jacqueline,  
M. SABOT Aimé,  
M. PONS Stéphane,  
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration à Mme LANES), Mme  
RIVIER-DELFAU Isabelle,  
M. BESEDE Arnaud,  
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,  
M. DECREMPS Frédéric,  
M. RAFFY Bernard,  
M. BERNIOT Pierre-Jacques,  
M. RIGAL Serge,  
M. GILBERT Joël,  
M. DIOT Fabrice (procuration à M. LAVAU),  
M. NICOLAON Patrick,  
M. HEE Gérard,Secrétaire de séance :

M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Voirie

Objet : Aménagement de rues du secteur sauvegardé de Cahors - Programme voirie 2016 -  
Participation financière de la ville de Cahors  
A été adopté à l'Unanimité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 4 février 2016  
Rapporteur : Jean-Paul DUJOL

Rédacteur : Denis MONTPEZAT  
Service : Voirie

**Objet : Aménagement de rues du secteur sauvegardé de Cahors - Programme voirie 2016 – Participation financière de la ville de Cahors**

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Cahors, dans le cadre de sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire », prolonge l'action engagée en matière de réaménagement des rues à vocation touristique du secteur sauvegardé de Cahors en lien avec la révision générale du Plan de Sauvegardé et de Mise en Valeur. Cette action est inscrite dans un programme global visant à valoriser le centre ancien par des aménagements d'espaces publics qualitatifs au profit des habitants mais également des flux touristiques dans le cadre de la démarche Grands Sites Midi-Pyrénées.

Pour l'année 2016, le programme de voirie inclus la réfection des revêtements de la chaussée et des trottoirs d'une partie des rues du secteur sauvegardé de Cahors.

Le conseil communautaire est régulièrement amené à délibérer sur cet objet, qu'il s'agisse de sollicitations de cofinancements publics ou de participations financières liées aux compétences.

Aussi, en séance du 4 février 2016, deux délibérations relatives à cette opération sont soumises au vote du conseil communautaire.

La commune de Cahors souhaite adapter le profil en travers des voies pour améliorer l'esthétique du secteur sauvegardé. A cet effet, elle participera au financement prévisionnel de la plus-value qualitative selon la répartition suivante :

<b>Montant total TTC de l'opération (travaux, honoraires et réseaux compris) :</b>	<b>1 128 000 €</b>
Participation versée par la commune de Cahors voirie TTC	124 000 €
Participation versée par la commune de Cahors réseau pluvial TTC	26 000 €
Participation versée par le Budget Eau Cahors TTC	212 000 €
Participation versée par le Budget Assainissement TTC	252 000 €
 Part du Grand Cahors, maître d'ouvrage, à financer TTC	 514 000 €

Ces montants sont susceptibles d'être revus en fonction des montants des marchés et des subventions, estimées à minima à 150 000 €, qui seront attribuées pour cette opération.

Les coûts ci-dessus des travaux ne prennent pas en compte les coûts de la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage électrique mais prennent en compte le remplacement des lanternes d'éclairage public.

Les travaux seront réalisés en une tranche et sur plusieurs exercices budgétaires. Cette tranche de travaux sera étudiée pour être compatible avec l'enveloppe allouée par chacune des deux collectivités.

Les montants des subventions et des participations seront précisés à l'avancement des études techniques puis validés en Conseil communautaire en cas de modifications par rapport au budget prévisionnel.

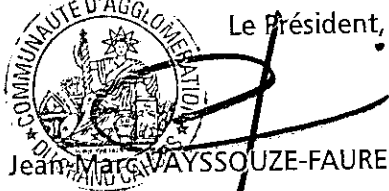
Le montant de la participation de la commune de Cahors correspond au prix de la plus-value pour l'amélioration de l'esthétique du secteur sauvegardé.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la répartition financière ci-dessus ;
- b- D'autoriser la signature de la convention pour la participation financière de la commune de Cahors aux travaux d'amélioration de l'aspect esthétique des voies, ci annexée ;
- c- D'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- d- De préciser que les crédits seront à inscrire au budget 2016 selon les modalités du plan de financement susvisé et de l'autorisation de programme votée précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."